

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_110

Objet : Vente de jeux et jouets de la ludothèque Vaisseau Fantôme

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Claire MAIRIE, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Farid OUKAID, André LAURENT, Charlene MARTIN étant excusés.

Dans le cadre d'une démarche de déstockage et de développement durable, la ludothèque Vaisseau Fantôme souhaite mettre en place une action de vente des jeux et jouets anciens des ludothèques dont elles n'ont plus l'usage.

Ces jeux et jouets seront proposés à la vente à l'occasion de la braderie de l'hôtel de ville. Un tarif à 2 € (deux euros) pour les petits jeux/jouets et 4 € (quatre euros) pour les plus grands permettra à des familles d'acquérir des jeux et jouets à faible coût.

Le montant des recettes est estimé à de 1 500 €.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 2 juin 2025, après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 juin 2025,

Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver cette vente lors d'une braderie organisée par la ludothèque Vaisseau Fantôme ;
- d'acter les tarifs à 2 € et 4 € ;
- d'autoriser l'inscription des recettes afférentes à la vente au budget de la ludothèque.

Imputation comptable : 7088 338 4300

Politique publique (domaine-action-activité) : 14.3.1 Ludothèques et salles de jeux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211989-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025